

LE LIN

Par Wm. Saunders, C.M.G., L.L.D.,
M.S.R.C., F.L.S.

(Directeur des Fermes Expérimentales).

La culture du lin et la mise en oeuvre de sa filasse remontent à une époque très reculée. La grande valeur de cette plante est connue et appréciée probablement depuis cinq mille ans. Le fait que les momies de l'Égypte étaient enveloppées dans de la toile de lin démontre l'antiquité de l'usage des fibres du lin. A l'aurore de l'ère chrétienne c'était une ancienne industrie bien établie en Égypte. Il y a quelque 3,000 ans les Phéniciens donnaient beaucoup d'attention à la culture de cette plante, et dans la suite les Grecs et les Romains mettaient au nombre des devoirs domestiques le travail de la filasse de lin.

Cette filasse est après le coton, entre toutes les fibres textiles végétales, celle qui a la plus grande valeur et qui est le plus universellement employée; et on peut cultiver la plante dans presque toutes les parties du monde où le climat est tempéré. On en cultive beaucoup dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en Suède, en Danemark, en Hollande, en Belgique, en France, en Russie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne et en Portugal, ainsi que dans une grande étendue de l'Amérique du Nord, et quelque peu dans certaines parties de l'Amérique du Sud, en particulier dans la république Argentine, où l'on produit surtout de la graine de lin. On cultive encore le lin en Égypte, ainsi qu'en Algérie et dans le Natal. Le Japon a commencé à en produire pour le commerce, de même que les colonies australiennes, où l'on dit que sur un vaste territoire il y a des sols et des conditions de climat favorables à sa culture. Dans l'Inde aussi, des superficies considérables sont consacrées à la culture du lin, là principalement pour la production de la graine.

Culture du lin en Amérique

Le lin fut apporté en Amérique par les premiers colons, et la mise en oeuvre de la filasse de lin fut une des premières industries coloniales; elle y reçut de l'encouragement de tous les côtés. On dit que depuis deux siècles c'est l'habitude générale parmi les cultivateurs des États-Unis de l'Est de cultiver le lin que les membres de leurs familles font rouir, teignent, peignent et filent. Il en est de même encore parmi les laborieuses femmes et filles de cultivateurs canadiens-français des districts agricoles de la province de Québec.

La plante de lin

La plante du lin (flax) a reçu du grand botaniste Linné le nom de "Linum usitatissimum." Du nom générique "Linum"

sont dérivés le nom du lin et les mots linge, liniment et linon, tandis que le nom spécifique "usitatissimum", qui signifie "très usité," a été donné à la plante en considération de son grand emploi par la famille humaine comme matière première pour vêtements.

Le lin est une plante annuelle qui atteint de 20 à 40 pouces de hauteur ou quelquefois davantage. La tige pousse plus ou moins de branches, suivant que les plantes sont plus ou moins drues. La fleur, lorsqu'elle est pleinement épanouie, mesure près d'un pouce de diamètre et est ordinairement de couleur bleu purpurin; mais il y a des variétés de lin à fleurs de couleur rose, carnée ou blanche. Les plantes fleurissent profusément; mais les fleurs sont éphémères et ne s'épanouissent qu'une seule fois. De bon matin, tandis que le lin est en fleur, la parcelle ou le champ est une étendue toute bleue; mais avant bien des heures la plupart des fleurs se sont fanées et sont tombées. Les capsules à graines ont dix cellules ou divisions dont chacune contient une seule graine.

Les graines sont plates, de forme ovale, brun foncé et à surface lisse et polie. La partie extérieure des graines contient une substance mucilagineuse qui se dissout aisément dans l'eau bouillante. En les faisant tremper quelque temps dans l'eau bouillante on obtient l'"eau de graine de lin" qui s'emploie comme boisson tempérante dans certaines maladies inflammatoires. On dit que les graines contiennent environ 15 pour 100 de mucilage; elles fournissent aussi une forte quantité, de 22 à 27 pour 100 de leur poids, d'huile, qui est connue dans le

commerce, sous le nom d'huile de graine de lin (linseed oil) et que l'on emploie en quantité considérable pour la fabrication des peintures. Pour extraire l'huile on moule la graine et la chauffe à la vapeur, et, pendant qu'elle est chaude, on la soumet à une forte pression à l'aide de la presse hydraulique, ce qui fait écouler l'huile; le résidu après extraction de l'huile est connu sous le nom de tourteau de lin et, à l'état moulu, est très employé comme nourriture du bétail.

Les fibres du lin sont ce qui lui donnent sa plus grande valeur. Quand on coupe en travers une tige de cette plante, on voit au centre la moelle, entourée d'une couche de fibres ligneuses; en dehors de celles-ci est l'écorce intérieure qui consiste en fibres très longues et remarquablement solides; le tout est recouvert d'une peau ou épiderme. La valeur de la plante dépend de l'abondance de la longueur et de la qualité des fibres caractères que le lin ne peut acquérir que dans un climat favorable. Les fibres du lin sont très solides et très propres à être filées; et, comparativement au coton, à la laine et à la soie, elles sont bonnes conductrices de la chaleur, les tissus de lin étant proverbiallement frais.

Culture du lin pour filasse en Canada

On cultive le lin pour filasse depuis un grand nombre d'années dans quelques parties de l'ouest de l'Ontario, le rendement en graine étant dans ces circonstances une considération secondaire. Pour réussir dans la culture du lin, on dit qu'il est nécessaire que le climat soit humide; dans les saisons où la chute de pluie est faible, le lin produit moins de

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.